



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

N° 2013-03-29-17

**ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS
EN JUIN 2013 A GUISE
TARIFICATION**

Le 29 mars 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2013

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DÉTERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M.
PERNET - Mme MOREAU - M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – Mme MASSON.

EXCUSES : Mme MILLOT donne pouvoir à M. SARTELET
 M. CHOUARD donne pouvoir à M. BISSON
 M. BESSON donne pouvoir à M. PERNET

ABSENTS : Mme GABREL
 M. SMITH
 M. JOSEPH
 M. ANTUNES
 Mme CORREIA
 M. CARRASCO

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Procurations : 3

Votants : 23

Secrétaire de séance : Hervé LHENRY

17/ ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS
EN JUIN 2013 A GUISE
TARIFICATION

Comme chaque année, la commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens en juin prochain.

Le programme de la journée comprend :

- visite du familistère Godin
- repas dansant à la ferme de la Jonqueuse

Le coût du voyage est de 57 € par personne. 2 autocars d'une capacité de 50 personnes permettront d'accueillir une centaine de personnes.

Une participation aux frais du voyage est sollicitée :

- 35 € pour les fagniérots de 70 ans et plus, ainsi que pour les couples dont 1 des membres est âgé de 70 ans et plus, ainsi que pour les accompagnateurs,
- 50 € pour les fagniérots de moins de 70 ans,
- 57 € pour les non fagniérots.

La priorité sera donnée aux fagniérots âgés de 70 ans et plus.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales,
OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'organiser un voyage au profit des Anciens en juin 2013 à Guise.

DECIDE d'appliquer la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : -
- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX